Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 57 (1965)

Heft: 5

Artikel: L'action syndicale en France

Autor: Ventejol, Gabriel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385362

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

structures – auquel la Confédération participe de manière déterminante – aux lieux où il n'est pas le plus souhaitable et à créer ainsi des faits accomplis préjudiciables à un raisonnable aménagement du territoire. Ces faits accomplis limitent les possibilités de choix et de décision en matière d'aménagement du territoire.

Nous vous suggérons donc d'étudier de manière attentive les relations de cause à effet entre la politique fiscale en matière d'amortissement, la politique conjoncturelle à long terme et l'aménagement

régional du territoire.

Le programme conjoncturel complémentaire doit ouvrir la voie à une politique de développement ou d'expansion à long terme conçue non seulement de manière à atténuer notre état de dépendance à l'égard de l'étranger, mais aussi, et surtout, à créer les conditions d'une croissance harmonieuse et continue de notre économie et d'une élévation constante des niveaux de vie.

Nous avons tenté de préciser les grandes lignes et nécessités de l'évolution qui nous paraît souhaitable et d'en éclairer les points

principaux.

Dans l'espoir que le Conseil fédéral se ralliera à ces considérations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs les Conseillers fédéraux, les assurances de notre haute considération.

Union syndicale suisse

Le président: H. Leuenberger. Le secrétaire: D^r W. Jucker.

L'action syndicale en France

Par Gabriel Ventejol, secrétaire confédéral de la CGT-FO

Les conceptions de Force ouvrière

De toute tradition, le mouvement syndical a considéré comme indissociables le progrès social et l'organisation de l'économie: l'un ne va pas sans l'autre.

Au lendemain de la première guerre mondiale, il manifestait clairement ce souci en publiant un plan où figurait déjà, à côté de

mesures de circonstance, l'idée des nationalisations.

Après la crise économique de 1931, qui provoqua dans le monde entier la dépression et le chômage, nous avons présenté le « plan du travail » qui visait, d'une part, à agir de façon immédiate contre la crise (par l'augmentation du pouvoir d'achat, la réduction de la durée du travail, l'aide aux chômeurs, un programme de grands travaux, etc.), d'autre part, à éviter le retour des crises par la nationalisation du crédit et des industries clés.

Deux notions essentielles avaient guidé ceux qui élaborèrent ce plan:

- la constatation, faite une nouvelle fois, de l'inaptitude foncière du capitalisme à régler dans l'intérêt général la marche de l'économie. Le « laisser-faire, laisser-passer » du libéralisme avait conduit au désastre;
- l'affirmation que seul un régime de paix internationale équitable et durable pouvait permettre la réalisation d'un plan.

Le mouvement syndical fixait à ce plan des objectifs bien précis:

- d'abord sauver les hommes de la misère;
 lutter contre la spéculation nationale et internationale;
- libérer les hommes de la tutelle de l'argent;
- accroître le revenu national et donner aux travailleurs leur juste part.

En 1936, en même temps qu'il prend d'importantes mesures sociales (les congés payés, la semaine de 40 heures, les conventions collectives, la réglementation du travail), le gouvernement, sous la pression syndicale et dans l'optique du plan du travail, décide la prolongation de la scolarité, l'exécution d'un plan de grands travaux, la nationalisation des fabrications de guerre, la réforme du statut de la Banque de France, une nouvelle organisation du Conseil économique.

Interrompue par la guerre, l'œuvre est poursuivie après la Libération. De nouvelles nationalisations sont décidées, les comités d'entreprises et les délégués du personnel sont créés, la planification entre dans les mœurs, sinon dans les faits, avec le premier plan de

modernisation et d'équipement.

La Confédération Force ouvrière, créée au début de 1948, pour maintenir contre les totalitaires l'esprit du syndicalisme indépendant, marque dès 1950 sa volonté de ne pas se satisfaire des maigres résultats acquis et propose à nouveau un plan économique, qui sera repris et complété en 1956, le Comité confédéral national de Limoges ayant, en 1955, mis à nouveau l'accent sur l'exigence du monde ouvrier qui veut obtenir la pleine reconnaissance de ses droits économiques.

En 1961, le congrès confédéral Force ouvrière adoptait un plan

économique dont les objectifs sont les suivants:

Nos objectifs

Quels que soient les événements, les circonstances, le mouvement syndical a toujours fait face aux problèmes économiques et sociaux, mais alors qu'en 1911 et en 1934 les préoccupations étaient essentiellement d'ordre national, nous nous trouvons placés, en 1961, dans un contexte international dont nous ne pouvons ni ne devons nous abstraire.

Notre conduite économique et sociale doit être guidée par des impératifs précis que nous dictent les bouleversements intervenus dans le monde, bouleversements qui doivent modifier sensiblement les façons de voir des syndicalistes:

- les techniques progressent;
- le monde s'agrandit;
- les besoins évoluent et se transforment.

Les techniques progressent

Il s'agit d'asservir à des fins humaines les développements prodigieux de la technique qui entraînent le monde vers une nouvelle révolution industrielle, dont les effets sont difficilement prévisibles.

Le monde s'agrandit

Il s'agit de tenir notre place dans une compétition internationale qui tend à atteindre les niveaux de vie les plus élevés: même les régimes qui ont longtemps sacrifié les individus à la recherche d'un idéal collectif se lancent aujourd'hui dans cette course et en font un argument de leur propagande.

Il s'agit de faire face aux effets du commerce international dans un espace concurrentiel de plus en plus vaste: les libéraux les plus impénitents reconnaissent eux-mêmes le besoin d'une réglementation

et la nécessité de la prévision dans ce domaine.

Il s'agit d'apporter aux pays en voie de développement, sans néocolonialisme et sous forme non apparentée à la charité, l'aide que par solidarité les pays occidentaux doivent leur fournir.

Il s'agit de concilier le processus naturel d'indépendance de tous les peuples avec la nécessité des liens de solidarité et le mouvement

irréversible vers de grandes communautés.

Il s'agit de faire face à la poussée démographique mondiale qui aura pour effet de doubler en moins de quarante ans la population

du globe.

Il s'agit de nous adapter aux nouvelles structures européennes après une période de malthusianisme économique qui nous a donné un sentiment illusoire de sécurité et n'a fait que retarder certaines options inévitables.

Il s'agit d'assurer le plein emploi qui ne se réalisera pas spon-

tanément.

Les besoins évoluent

Il s'agit d'apporter aux travailleurs des satisfactions qui ne visent pas seulement à l'accroissement du niveau de vie (salaire, pouvoir d'achat), mais aussi à l'amélioration du genre de vie (formation, loisirs).

Il s'agit de répondre à l'espoir des jeunes qui, de plus en plus nombreux, seront en quête d'un emploi, d'un logement, de conditions de vie sans cesse améliorées et de les persuader qu'ils ont en main leur propre destin.

Les libertés fondamentales

Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable de proposer, à nous-mêmes d'abord, au monde ensuite, des structures économiques également éloignées de l'étatisation dictatoriale et du libéralisme capitaliste.

Ces deux formes d'asservissement de l'individu sont condamnées par notre syndicalisme, qui propose d'autres perspectives, susceptibles d'aboutir à cette « tierce solution » alliant l'efficacité économique et la justice sociale dans le respect scrupuleux des libertés essentielles de l'homme.

C'est bien autour de l'homme que doit se situer tout plan économique et social. Il se doit de dépasser les objectifs matériels et de faire surgir un idéal exaltant, un nouvel « humanisme » cher au cœur des hommes. Notre syndicalisme est attaché plus que tout autre aux grandes valeurs de civilisation, aux libertés fondamentales:

- liberté d'expression: liberté individuelle d'expression de toute opinion, certes, mais aussi liberté des grands moyens d'information, la presse, la radio, la télévision notamment;
- liberté d'association, donc de coalition: nous devons défendre notamment le droit syndical et le droit de grève;
- libertés familiales: nous nous opposons à l'embrigadement des enfants et des jeunes qui en fait des cerveaux dociles dénués d'esprit critique;
- liberté d'entreprendre et de mener à bien sa vie sociale: seuls la démocratisation réelle de l'enseignement, le libre accès à la connaissance, la réduction du rôle de l'héritage et l'ouverture de toutes les carrières permettront à chaque individu de ne pas « subir » sa vie sociale, mais de la choisir;
- libertés de l'habitat, de l'emploi, des déplacements: elles seules permettent une réelle mobilité sociale;
- liberté de participer à la vie civique et politique: le citoyen digne de ce nom ne peut laisser à d'autres le soin de décider

des destinées de son pays et de sa personne: encore faut-il qu'il puisse accéder à la compréhension des affaires civiles et politiques et qu'il puisse y participer.

Les moyens

Le plan Force ouvrière énumère ensuite une série de mesures très étudiées qui tendent à assurer le relèvement des rémunérations et des prestations sociales ainsi que des réformes pour éviter les prélèvements excessifs sur les revenus salariaux, notamment par une réforme de la fiscalité et des circuits de commercialisation et de distribution des produits. Enfin, une série de propositions sont faites pour assurer non seulement une expansion nationale convenable, mais également une expansion régionale, notamment de la partie ouest de la France, qui souffre d'un certain sous-développement; également pour assurer un équilibre de progression économique entre l'industrie et l'agriculture.

L'emploi fait l'objet d'importantes propositions à un moment où se multiplient mutations de main-d'œuvre, conversions, changements d'activité ou de qualification. Des suggestions sont également faites pour diriger vers les investissements collectifs les moyens financiers disponibles.

Par rapport à ces objectifs de progrès économique et social, Force ouvrière ne peut accepter les orientations du V^e plan, telles qu'elles

ont été proposées en octobre 1964.

Critique Force ouvrière des orientations du V^e plan

Taux d'expansion

Notre première observation, c'est que nous nous trouvons devant un choix déjà fait, d'une hypothèse globale de développement. Il ne nous est laissé qu'une hypothèse, celle d'un accroissement de la production de 5 %. Certes, on nous a proposé une variante, celle de 3,70 %, qui fait un peu l'effet du repoussoir afin de mieux mettre en valeur celle de 5 % et qui, bien entendu, ne peut retenir notre attention puisqu'elle est susceptible d'entraîner la récession et le chômage. Mais qu'il nous soit permis de dire que nous regrettons qu'aucune hypothèse forte au-dessus de 5 % n'ait été chiffrée et surtout qu'il n'ait pas été dressé de tableau de ressources et d'emplois, de biens et services et de revenus pour illustrer une variante de cette nature.

Les charges et les objectifs de croissance

Nous pensons que nous aurions dû avoir la possibilité de discuter de toutes les options sans exception. Or, nous notons que pour les dépenses militaires les enveloppes financières ont été arbitrairement fixées par le ministre des Armées et communiquées au plan et sans possibilité de discussion ou de variante. Pour l'aide aux pays en voie de développement, même choix préalable. Sur ce point, nous tenons à déclarer que si cette aide est indiscutable dans son principe, elle peut être contestable dans son taux, et sûrement dans ses modalités. Dans son taux parce qu'en premier lieu nous devons consacrer une plus forte partie de nos moyens de financement à notre équipement public et qu'il est bien inutile de rappeler à nouveau que nous sommes en retard, et quel retard, dans les domaines du logement, de l'enseignement, de la recherche, de l'expansion régionale, de la modernisation agricole et des transports et que nous devons tenir compte très sérieusement pour l'avenir d'une compétition internationale chaque jour plus dure.

Nous aurions dû être saisis d'hypothèses comportant des variantes sur les charges de l'Etat et leur comptabilité avec les objectifs de croissance, mais, circonstance aggravante à nos yeux, si notre liberté de choix était considérablement réduite, l'équilibre du financement, qui est un des points fondamentaux du Ve plan, ne nous paraît pas

encore assuré.

Investissements publics - équipement

Expliquons-nous sur cette crainte pour le financement des inves-

tissements publics:

Le projet nous apprend que l'on a choisi la débudgétisation. Qu'il nous soit permis de faire remarquer que cette politique déjà choisie de débudgétisation va entraîner inévitablement des charges supplémentaires. Ne faut-il pas craindre, dans ces conditions, que le financement des logements soit compromis?

$Invest is sements\ product if s-autofinance ment$

Pour le financement des investissements productifs, nous devons

rappeler le retard pris par ceux-ci au cours du Ve plan.

En 1963, l'accroissement de ces investissements productifs n'a été que de 4,4 %, contre une prévision moyenne de 6,4 %. Les prévision pour 1964 ne font ressortir qu'une croissance de 3 %, soit deux fois moins rapide que celle fixée par le plan. La progression des équipements des entreprises privées est encore plus faible cette année: 2,3 %, contre 2,8 % en 1963, et ce ralentissement n'est pas compensé, comme l'an dernier, par une croissance notamment plus forte des investissements des entreprises publiques. Elle ne sera que de 4,3 % cette année, contre 7,9 % en 1963.

Enfin, pour le financement de ces investissements productifs, il est évident que le choix déjà fait est celui d'une politique financière néo-libérale, d'autofinancement et d'augmentation des profits;

l'autofinancement devrait être porté de 62 à 70 %, c'est-à-dire repren-

dre son ancien rythme.

Dans le même temps, nous rappelons qu'aucune disposition n'est prise ou proposée pour assurer le contrôle de l'autofinancement, dont certains peuvent dire, écrire ou proclamer qu'il enrichit les actionnaires anciens, souvent passifs, aux dépens des consommateurs et aussi du personnel des entreprises qui contribue par son travail à constituer les réserves.

Prix

Quant à l'objectif proposé de stabilité globale des prix et de diminution de 1 % par an des prix industriels, il nous laisse sceptiques et nous en donnons les raisons.

Que trouvons-nous? Au nom de la vérité des prix:

- hausse des tarifs, disparition progressive des subventions, notamment en ce qui concerne la consommation et pour que les ventes n'aient pas lieu au-dessous des coûts;
- hausse des services: 0,80 % par an;
- hausse des loyers: 4 % par an;
- hausse des prix agricoles, sans aller d'ailleurs jusqu'à la mise en œuvre totale du Marché commun;
- certaines gratuités de services remises en cause: totalement pour le stationnement, partiellement pour le logement;
- hausse des transports collectifs et urbains.

Durée du travail

Un autre problème est celui de la durée du travail. Nous notons dans le projet qui nous est soumis qu'aucune mesure générale de réduction, même minime, de la durée du travail n'est envisagée. Seules, nous dit-on, des réductions spontanées et limitées de la durée hebdomadaire du travail résultant du jeu des procédures contractuelles seront tolérées, et ces procédures conduiraient à une réduction de une heure trente sur cinq ans.

Or, la Commission de la main-d'œuvre du plan a publié le texte

suivant:

« Le projet de rapport sur les principales options du Ve plan pour la partie qui concerne la réduction de la durée hebdomadaire du travail est, hélas, en contradiction avec l'expression unanime sur certains points des membres du groupe de travail durée du travail et de la Commission de la main-d'œuvre du plan. Car ces commissions, déjà citées, ont considéré, c'est ce que l'on trouve dans leur compte rendu, qu'il serait illusoire d'envisager une étude de la durée du travail sur la base des statistiques globales et sur la durée

moyenne hebdomadaire du travail, étant donné la diversité des situations.

De son côté, le Conseil économique et social a affirmé récemment:
« La réduction de la durée du travail doit demeurer l'un des objectifs privilégiés de la politique sociale; le développement considérable des techniques, de la mécanisation et l'augmentation de la production et de la productivité par travailleur, l'évolution économique et sociale du monde en général, font de la réduction de la durée du travail un objectif possible et réalisable et qu'il faut atteindre dans les moindres délais; la réduction de la durée du travail présente un aspect prioritaire de tous les objectifs de progrès social rendus réalisables à l'échelon de nombreuses branches d'activité bénéficiant d'importantes réalisations techniques industrielles ou commerciales. »

Observations générales

En conclusion de cette première série d'observations, nous remarquerons donc que les choix entre la consommation privée, l'investissement productif et les investissements collectifs sont conditionnés:

- 1° par une expansion limitée à 5%; quant à nous, nous persistons à vouloir donner une finalité sociale à l'expansion;
- 2º par une expansion elle-même amputée par les charges du domaine réservé;
- 3° par une expansion orientée sous certains aspects, certaines positions étant déjà prises définitivement (exemple: réduction de l'accroissement des dépenses de sécurité sociale);
- 4º par une expansion dans un cadre néolibéral comportant des engagements de l'Etat.
- 5º par une « certaine politique des revenus », qui est l'aboutissement du plan.

Nous voici donc en face d'un projet de plan qui s'accommode assez bien d'un accroissement important en cinq ans des charges d'équipement militaire, mais incite à beaucoup plus de modération pour la consommation des ménages.

Pour la contenir, il nous prépare un coup de frein sérieux sur les salaires avec un taux annuel moyen de 2,8 à 3 % pour le travailleur qui ne change pas de qualification, taux qui est considéré, nous dit-on, comme compatible avec l'objectif d'une augmentation de la production nationale brute de 27 à 28 % en cinq ans.

Nous rappelons que cette curieuse finalité sociale du plan doit être appliquée dans un pays où plus de la moitié des travailleurs gagneraient moins de 666 fr. par mois, ainsi que nous l'apprend une récente enquête de l'Institut national de la statistique et des études

économiques.

Rien d'étonnant à ce que les représentants des salariés se refusent à admettre une certaine politique des revenus où la croissance des salaires serait inférieure à la production dans le même temps où la croissance des profits serait supérieure à cette même production.

Vers quoi nous orientons-nous? Vers une situation qu'on pourrait résumer ainsi: à côté de millions de Français à la vie étriquée et faute d'une réforme fiscale comportant une véritable redistribution des revenus, nous verrons s'élargir encore le fossé entre la masse des travailleurs et une minorité privilégiée.

Fiscalité

Voici ce que paient les salariés, contribuables intégraux:

En 1951, il y avait, si l'on reprend les rôles: 2 516 814 contribuables sur un total toutes catégories réunies de 2 984 660.

En 1960, il y en avait 4 453 000 sur un total toutes catégories de 5 250 000.

En 1962: 4 916 853 – presque 5 millions – sur un total toutes catégories de 6 130 000.

On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, que de 1951 à 1962, le produit total de l'impôt soit passé de 124 milliards d'anciens francs à 820 milliards. Il a donc été multiplié par sept, cependant que le revenu national ne l'était que par trois.

Ainsi, les salariés alimentent cette progression constante qui résulte moins de l'amélioration de leur niveau de vie que de la hausse en partie nominale de leurs salaires, et que le système actuel appréhende brutalement la forme la plus illusoire de la hausse des salaires, alors qu'il s'assouplit et se fait plus compréhensif pour les revenus non salariaux.

Conclusions

Dans ces conditions, nous déclarons que lorsque l'on veut demander aux travailleurs de sacrifier leurs revendications à la grandeur des usines ou de l'économie, ils se voient dans l'obligation de rappeler aujourd'hui que lorsque la progression des salaires était plus forte que celle de la production c'était, nous disait-on, une inflation sur laquelle il convenait de porter le fer rouge. Mais quand un gouvernement préconise une politique où la croissance des profits devrait dépasser de 2 % celle de la production, l'inflation n'est alors évitée que si les travailleurs souffrent d'une déflation compensatrice!

Qu'on ne s'étonne pas, dans ces conditions, de nous voir refuser une certaine politique des revenus qui nous est aujourd'hui proposée.

Et, puisque notre ministre des Finances, moderne mécanicien de l'économie, veut, pour l'entraîner plus rapidement et mieux, nous doter d'un moteur plus moderne – stabilité, épargne, investissements et productivité – compte tenu de nos observations, nous voudrions faire remarquer à ce mécanicien qu'il oublie l'allumage.

Ce plan, nous dit-on, ne sera une « ardente obligation » que dans la mesure où il sera volonté collective. Comment pourrait-il en être ainsi, alors que les travailleurs s'insurgent contre des licenciements, des réductions d'horaires, des fermetures d'usines qui leur font payer, à eux et à eux seuls, le prix de l'imprévoyance ou de l'incapacité?

Nous ne pouvons qu'être indignés lorsque, en réponse aux angoisses légitimes de ces travailleurs, l'on évoque des « difficultés sectorielles »; que l'on sache bien que si les travailleurs ne veulent pas faire les frais du sous-développement où risque le tomber la France, et sont donc pour une planification et pour l'expansion, ils sont et restent contre le gaspillage et le détournement injuste des fruits de celle-ci.

Nos revendications ne sauraient donc s'effacer devant l'égoïsme de certains, puisque le maintien et le progrès de notre niveau de vie en dépendent.

Deuxième Conférence régionale africaine de l'OIT

Par Jean Möri

A Addis-Abéba, du 30 novembre au 11 décembre 1964, s'est tenue la seconde Conférence régionale africaine de l'OIT, qui réunit cent quatre-vingt-un délégués et conseillers techniques, représentant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de trente-cinq pays africains qui, depuis 1956, ont accédé successivement à l'indépendance nationale et à la souveraineté internationale.

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes: 1. Rapport du directeur du Bureau international du travail. 2. L'emploi et les conditions de travail des femmes africaines. 3. Méthodes et prin-

cipes de réglementation des salaires.

Au cours de la séance d'ouverture, l'empereur d'Ethiopie, Haïlé Sélassié, prononça un important discours en langue amharique. Il rappela que dans l'imposant édifice dans lequel siégeait la conférence d'importants événements se sont déroulés. Le plus notable aboutit à la signature de la Charte de l'unité africaine qui a ouvert la voie à la recherche de l'union des peuples de ce grand continent, dont les différents pays ont fait sauter le carcan du colonialisme. L'impérial orateur a ouvert la discussion byzantine sur le rôle des organisations syndicales dans les pays d'Afrique. Il a signalé une